

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR

Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

18

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **26 JUIN 2026**

Objet de la délibération :

**REALISATION DE
PRÊTS PLS AUPRES DE
LA CDC POUR
LE FINANCEMENT DE
LA CONSTRUCTION DE
2 LOGEMENTS
PLS « PETITE
GARENNE» A
OLLIOULES - 566-01**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **22 (suite au décès soudain d'un
administrateur)**

Présents : Thierry ALBERTINI, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE,
Solange CHIECCHIO, Carmen COINTREL, Marc ESPONDA, Patrick EVEILLEAU,
Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Serge PELLEGRIN, Christophe REGIMBEAU

Bruno BAIXE, ayant donné pouvoir à D CAPITAINE
Catherine BASCHIERI, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI
Christian BRIEL, ayant donné pouvoir à P EVEILLEAU
Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI
Josée MASSI, ayant donné pouvoir à J GHIO
Valérie RIALLAND, ayant donné pouvoir à J GHIO

Absents et excusés : Martine ARENAS, Dalila CHOUIAH, Delphine GROSSO,
Marc LAURIOL, Jacques PEYROT

Représentants du CSE excusés : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Mme BAILLY (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 7 du 12/02/2026.

Par délibération n° 14 du 13 Décembre 2024, vous avez autorisé la construction de 2 logements PLS
« Petite Garenne » à Ollioules.

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général de Var Habitat est invité à réaliser auprès de
la C.D.C. un contrat de prêt composé de 3 lignes de prêts pour un montant total de 512 861,00 € et dont
les caractéristiques financières sont les suivantes :

PRÊTS PLS

Prêt	PLS	PLS complémentaire	PLS Foncier
Montant	99 816,00 €	194 698,00 €	218 347,00 €
Durée du prêt	40 ans	40 ans	60 ans
Durée d'amortissement	40 ans sans différé d'amortissement	40 ans sans différé d'amortissement	60 ans sans différé d'amortissement
Périodicité	Annuelle		
Index	LIVRET A		
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +1.11%	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +1.11%	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +1.11%
	<i>Révision du taux d'Intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>		
Typologie Gissler	1A		
Profil d'Amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)		
Modalité de révision	Double Révisabilité (DR)		
Taux de progressivité de l'échéance	de -3% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>		

La garantie du contrat de prêt est demandée auprès :

- du Conseil Départemental du Var à hauteur de 50%,
- de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à hauteur de 50%.

A cet effet, il est demandé d'autoriser le Directeur Général à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

Le Conseil d'Administration entérine à l'unanimité la réalisation de prêts et accorde les autorisations sollicitées.

Le Président

Thierry ALBERTINI